



**Programme d'appui à la Décentralisation  
et à la Bonne Gouvernance (ProDEC)  
PN 20.2081.6-001.00**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – ProDEC**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS  
POUR LE FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE TRI  
ET DE VALORISATION DES DECHETS DE DAGMANETT ET  
DAMADAMA DANS LA COMMUNE URBAINE D'AGADEZ**

**DOSSIER 91171746**

**Avril 2023**

## I. Contexte.

A l'instar des grandes villes du Niger, la commune urbaine d'Agadez est confrontée à de sérieux défis par rapport à la collecte des déchets. Cette situation est due à une croissance importante de la population ainsi que la position géographique qui fait de la ville une plaque tournante de la migration. C'est ainsi que le volume d'ordures quotidien a pris des dimensions sans précédent. En effet, celles-ci dépassent aujourd'hui les capacités du système de gestion des déchets existant. Cette situation a pour conséquences la dégradation de l'environnement et du cadre de vie des populations.

Pour trouver une solution durable face à ce problème, la coopération allemande à travers le Programme « Améliorer la gestion des défis migratoires au Niger » (ProGEM/GIZ) a appuyé la commune urbaine d'Agadez à se doter d'un plan de gestion de déchets (PGD). Cet important outil vise une meilleure gestion de déchets en vue de créer un cadre de vie sain ainsi que la création de l'emploi.

Pour soutenir la mise en œuvre de ce plan de gestion de déchets, le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la bonne gouvernance (ProDEC) apporte plusieurs appuis à la commune urbaine d'Agadez. Il s'agit notamment :

- La mise à disposition depuis 2020 d'un conseiller technique qui apporte des appuis conseils à la commune notamment la direction hygiène et assainissement dans la mise en œuvre des activités du PGD ;
- La conduite d'une opération de collecte de déchets plastiques à travers la mobilisation des jeunes et des femmes sur une action de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) ;
- La mise en place d'un système de gestion de déchets basé sur les communautés (GDBC) ayant abouti à la répartition de du centre urbain en 35 zones de pré-collecte et de salubrité (ZPS) ;
- L'installation, la fourniture des outils et équipements et la mise en exploitation de 10 kiosques de rachat et vente des déchets plastiques et de tout recyclable/récupérable ;
- L'opérationnalisation des activités de pré-collecte, de tri, de compactage et stockage à travers une série de formations des acteurs et d'assistance technique sur la gestion des kiosques sous l'appui du giz-proEMPLOI ;
- L'élaboration et la vulgarisation du code municipal de bonne conduite en matière d'hygiène et assainissement et sa boîte à outil ;
- La construction des infrastructures de gestion des déchets notamment deux centres de tri et de valorisation de déchets de Dagamanett et de damadama dont les travaux sont en cours de finalisation.

Pour opérationnaliser ces centres de tri et de valorisation des déchets, le ProDEC s'est en outre engagé à appuyer la commune avec le matériel d'exploitation.

Les présents TdR sont élaborés en vue de sélectionner une entreprise spécialisée dans la fabrication et/ou la commande d'équipements de tri et de conditionnement de déchets de Dagmanett et de damadama dans la commune urbaine d'Agadez.

## **II. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS**

### **2.1. Objectif**

Le présent marché a pour objet l'acquisition, l'installation et la mise en service associée de :

- Deux désensableurs
- Deux trieuses de déchets

Ce matériel servira au fonctionnement du centre de tri et de valorisation des déchets de Dagmanett et de Damadama.

### **2.2. Tâches et orientations**

Les centres de tri et de recyclage des déchets plastiques sont situés dans les quartiers Damadama et Dagmanet de la commune urbaine d'Agadez. Le climat de la zone est de type désertique avec des températures souvent très élevées allant jusqu'à 42° au cours des mois d'Avril et de Mai.

Les équipements livrés par les prestataires seront neufs (état de sortie d'usine) et adaptés aux zones sahéniennes et répondre aux exigences techniques innovantes et évolutives des métiers du recyclage. Les équipements pour le traitement des déchets dans les centres de tri doivent être durables, fiables et procurer le maximum de sécurité pour les employés et autres usagers.

Toutes les précautions nécessaires devront être mises en œuvre pour assurer leur parfait état de conservation tant pendant leur transport, leur stockage et durant leur montage.

Les prestations de l'entreprise sélectionnée seront conduites sous la supervision du ProDEC-GIZ. Afin de mener à bien la mission, le prestataire devra adopter une démarche participative dès le démarrage des activités.

Le périmètre des prestations comprend :

- ✓ la fourniture et l'installation des équipements : les essais et mises au point nécessaires pour mettre les équipements et installations en parfait état de fonctionnement et les livrer conformément aux spécifications des présents termes de référence ;
- ✓ la fourniture des câbles et leurs supports nécessaires ; les raccordements électriques et installations nécessaires des machines aux réseaux électriques internes des sites ainsi que tous les travaux nécessaires de fixation et de nettoyage en fin de travaux ;
- ✓ les aménagements éventuellement nécessaires au bon fonctionnement des équipements : Le ProDEC-GIZ n'acceptera pas un devis supplémentaire lié à la méconnaissance des sites ou sur des modifications des installations réalisées par le prestataire ;
- ✓ la fourniture d'une documentation détaillée sur l'utilisation des machines ;
- ✓ les éventuelles formalités administratives relatives aux travaux y inclus toutes relations de coordination avec les services du ProDEC-GIZ ;

Les soumissionnaires supporteront tous les frais liés à la préparation et à la remise de leurs offres et le ProDEC-GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

La liste des équipements ainsi que leurs caractéristiques sont contenues dans les sections III.

### III. DESENSABLEUR ET TRIEUSE

#### Désensableur – tamiseur/crible à déchets

QUANTITE : 2

<b>Eléments constitutifs principaux</b>	<b>- Description</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Bande (s) transporteuse (s)</b></li><li>- <b>Moteur (s) vibreur (s) de grande capacité</b></li><li>- <b>Réceptacles</b></li></ul>	Matériel servant au triage de sable contenu dans les déchets ménagers. Le matériel reflètera un point d'application-type de tamisage et qui permet de séparer les déchets du sable et cailloux.
<b>Intrant – charge pour trémie</b>	Déchet provenant du ménage, avec possibilité de disposer de déchets déjà triés à la source
<b>Extrant – sous-produit</b>	Sable tamisé Déchet dépourvu de sable
<b>Capacité de la trémie</b>	3 à 5m <sup>3</sup>
<b>Capacité minimale attendue</b>	Au moins 3 tonnes par heure
<b>Largeur maximale de la zone de criblage</b>	1500mm
<b>Longueur maximale de la zone de criblage</b>	6000mm
<b>Grilles de tri</b>	Taille : 2mm – nature matériel : métal ou polymère
<b>Type de mouvement</b>	Linéaire sous vibration
<b>Limite de bruit</b>	Prévoir une limite sonore (bruit) – limite de mesure de bruit à 15m du désensableur à 50 – 100 Decibel
<b>Dispositif de réception du déchet désensablé</b>	Caisson de capacité 3m <sup>3</sup>
<b>Autres spécifications</b>	Prévoir un poste de commande de fonctionnement automatisé
<b>A fournir par le prestataire</b>	Prix - Délai de livraison Caractéristiques

## Trieuse (cabine de tri sélectif + tapis convoyeur)

QUANTITE : 2

Eléments constitutifs principaux	- Description
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabine de tri,</li> <li>- Tapis convoyeur,</li> <li>- Aménagement de poste de travail pour trieur (s)</li> </ul>	<p>Poste de tri composé d'une cabine de tri manuel et de deux tapis convoyeurs pour un centre devant trier différents types de déchets ménagers. Le tapis convoyeur transportera du déchet désensablé provenant d'un convoyeur d'entrée de 1500mm de large. Tout au long du mouvement du tapis, une cabine de tri sélectif est aménagée où une équipe de trieurs positionnés face à face, procède à la récupération de déchets. Le déchet récupéré est déversé dans un bac roulant mitoyen au poste de travail du trieur.</p>
<b>Intrant – charge sur trémie</b>	Déchet provenant du désensableur ou déjà trié à la source
<b>Longueur du tapis convoyeur</b>	7500 mm
<b>Largeur tapis convoyeur</b>	1500 mm
<b>Hauteurs du tapis et de la cabine</b>	Modulable – de 800 à 2000mm
<b>Vitesse de tapis convoyeur</b>	Variable entre 15-30 m/minute
<b>Electricité</b>	Alimentation: monophasée / triphasée
<b>Modèle de tapis</b>	Tissu polyester rigide enduit polyuréthane ou Toute matière robuste et résistante aux agressions des constituants de déchets ainsi qu'aux aléas climatiques locaux (fichier en annexe)
<b>Cabine de tri</b>	<p>Etudié et conçu de manière à être ergonomique afin d'offrir aux opérateurs un espace de travail fonctionnel, isolé du bruit et des poussières</p> <p>Protection des abords de passage du tapis convoyeur pour empêcher la dispersion de déchets</p>
<b>Rehausseur</b>	Prévoir un rehausseur mécanisé qui permet d'avoir la position la mieux adaptée à la morphologie de chaque opérateur à chaque poste. Le rehausseur aura une commande de montée / descente par une boîte à boutons
<b>Automatisations attendues</b>	Poste de commande de fonctionnement
<b>A fournir par le prestataire</b>	Prix - Délai de livraison Caractéristiques

#### 4. Durée

Le deadline pour envoyer le dossier est prévue le 05/05/2023

#### 5. Portée de l'Offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation telle que décrits dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

#### 6. Soumissionnaires éligibles

Sont admis à participer à cet appel d'offres, les fournisseurs qui :

- Possèdent la documentation administrative et fiscale nécessaire au Niger ;
- Disposent d'une expérience avérée d'un minimum de deux ans dans le domaine de livraison de ce type.
- Ont réalisé au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et internationales avec preuves (nom de client, adresse, contact ou copie commande) ;

**Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.**

Tous les participants au présent appel d'offres doivent, traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ.

#### 7. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en un (01) seul lot.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

#### 8. Langue de l'Offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française

#### 9. Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra **une offre technique et une offre financière.**

## **A- Composition de l'offre technique :**

L'offre technique se compose de documents ci-après :

- a) La description technique et détaillée de matériels demandés dans l'objet de ce marché, photos à l'appui.
- b) L'intégralité des pièces administratives et fiscales nécessaires au Niger. :
  - ✓ NIF ;
  - ✓ Registre de commerce;
  - ✓ Attestation de régularité fiscale;
- c) Des renseignements qui approuvent la qualification du soumissionnaire
  - Liste de références : il est exigé que le soumissionnaire a exécuté au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (05) dernières années auprès des institutions nationales et internationales et produire de preuves pour ces marchés (commandes à joindre).
  - Indication (adresse) du soumissionnaire (lieux, coordonnées, photos etc.) qui approuve sa spécialisation.
- d) Une date de livraison

## **B- Composition de l'offre financière :**

**L'offre financière** contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.

**Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.**

### **10. Monnaie de l'Offre**

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

### **11. Validité des Offres**

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours calendaire.

## 12. Mode de présentation de l'Offre

L'offre technique **doit être séparée** de l'offre financière et les deux envoyés à l'adresse mail [NE\\_Quotation@giz.de](mailto:NE_Quotation@giz.de)

Tout dossier dépassant 15 Mo doit être envoyé soit par Zip soit par Files transfert et le prestataire doit communiquer à l'adresse [NE\\_Quotation@giz.de](mailto:NE_Quotation@giz.de) le mot de passe du file transfert.

**NB: Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro Achat de désensableur et trieuses Dossier N°91171746**

Toute offre dont l'objet et / ou le numéro n'est pas correctement inscrit en objet du mail sera rejetée.

## 13. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

### 13.1 Adresse / Lieu

L'adresse de la GIZ à laquelle les offres devront être soumises :

Votre offre doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :

[NE\\_Quotation@giz.de](mailto:NE_Quotation@giz.de)

**Objet : Achat de désensableur et trieuses Dossier N°91171746**

### 13.2 Date de remise des offres

Votre offre doit être envoyée par mail au plus tard le **05/05/2023**

## 14. Examen des Offres

**14.1** Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
- b) est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger.

**14.2** Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.



**14.3** Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères du point 6.

**14.4** La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

## **15. Correction des Erreurs**

**15.1** Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

**15.2** Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

## **16. Corruption et manœuvres frauduleuses**

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

définit comme suit les termes :

- "**corruption**" signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- "**manœuvres frauduleuses**" signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

**NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces dates ne seront pas prises en considération.**

**La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.**